

FESTIVAL ESPERANZAH !

COMMENT FAIRE ?



- 1 Inscrivez-vous auprès de votre travailleur social (TS)** pour une ou plusieurs journées du/des festival(s) et demandez-lui les modalités d'inscription.
Si vous inscrivez une personne à votre charge, mentionnez son nom et prénom.
- 2 Votre réservation sera confirmée par votre travailleur social.** Si vous n'avez pas de nouvelles, prenez les devants et contactez-le! Article 27 se réserve le droit de refuser des entrées si le quota a été dépassé*.
- 3 Passez chercher votre/vos tickets** Article 27 auprès de votre travailleur social.
- 4 Présentez-vous à la billetterie concernée avec : ticket(s) Article 27, carte d'identité et montant à payer(5€).** Si votre inscription n'a pas été confirmée ou s'il vous manque un document, vous ne pourrez pas accéder au festival.



ESPERANZAH!

1 ticket Article 27 + 5 €/Jour

Vendredi 5 au dimanche 7 août

Billetterie : Jusque 18h

(ven. jsq 20h)

Camping* : 14€ en prévente, 18€

sur place ; accessible à partir du

vendredi uniquement.

www.esperanzah.be



**Les places accessibles aux utilisateurs Article 27 sont limitées, une inscription est un engagement à venir au festival (ces places ne pourront être réattribuées).*

Le tarif accompagnateur n'est valable que pour un travailleur social accompagnant un groupe de minimum 8 personnes issues de son institution / association.

PLUS D'INFOS ?

CONTACTEZ ARTICLE 27 AU

081 26 18 43